

PV approuvé lors de la réunion  
du CM du 12/10 /2023  
PV affiché le 13/10/2023

## Procès-Verbal valant compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 septembre 2023

Présents : RÉSONET Danielle, MIGNOT Hervé, MALVAL Élodie, BERGER Serge, DUBOIS Sandrine, TRAVERS Baptiste, BARRIER David, PARIS Leïla, RIMBAULT Éric.

PAQUET Daniel (arrivé à 20h25) et DIVAY Thibaut (arrivé à 20h40) n'ont pas pris part au vote des points 1 et 2.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Serge BERGER.

Madame le Maire fait approuver le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 juillet 2023.

### **1-ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE DU CDG35**

délib 2023\_09\_20

Madame le Maire explique que la commune participe depuis 2013 au contrat de prévoyance des agents à hauteur de 5 euros par agent et par mois, cette participation facultative devient obligatoire au 1 er janvier 2025.

La commune a adhéré au contrat groupé du CDG depuis 2013. Ce contrat a été renégocié, ce nouveau contrat a été confié à Alternative Courtage et Territoria Mutuelle à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour une durée de 6 ans.

La participation de la commune doit être au minimum de 7 euros par agent et par mois

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, fixe à 7 euros la participation communale avec une révision possible en janvier 2025.

PRESENTS : 9  
VOTANTS : 9  
POUR : 9  
CONTRE :  
ABSTENTION :

Le Conseil Municipal doit saisir le Comité Social et Technique Départemental sur le projet d'adhésion, délib 2023\_09\_21

PRESENTS : 9  
VOTANTS : 9  
POUR : 9  
CONTRE :  
ABSTENTION :

### **2- ADHESION AU CONTRAT GROUPE RISQUES STATUTAIRES DU CDG 35.**

délib 2023\_09\_22.

Madame le Maire rappelle que la commune adhère au contrat d'assurance groupe proposé par le CDG35 pour les risques statutaires des agents , ce contrat a été renégocié et sera confié à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à RELYENS et la compa-

gnie CNP pour une durée de 4 ans.

Les conditions sont les suivantes :

**Durée du contrat** : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Préavis** : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

**Régime** : capitalisation ( ouverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux)

**Conditions** : contrat CNRACL agents titulaires et stagiaires immatriculés à la CNRACL

Risques garantis : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption

Conditions : taux de 5.95% avec une franchise de 15 jour par arrête sur le risque maladie ordinaire

**Conditions** : contrat IRCANTEC agents titulaires et stagiaires non immatriculés à la CNRACL et agents contractuels

Risques garantis : accident du travail, maladie ordinaire, maladie grave, maternité, paternité, adoption

Conditions : taux de 1.20% avec une franchise de 15 jour par arrête sur le risque maladie ordinaire

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande d'adhésion.

PRESENTS : 9
VOTANTS : 9
POUR : 9
CONTRE :
ABSTENTION :

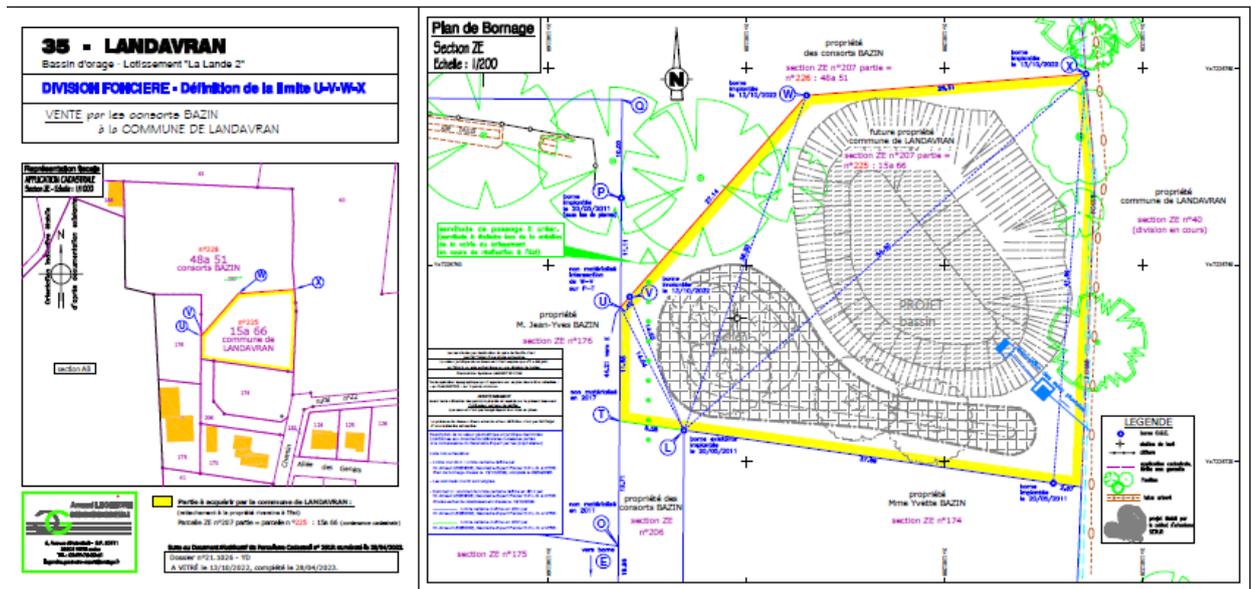
Arrivée de Daniel Paquet à 20h25

### **3-ACQUISITION DE LA PARCELLE ZE 225 DES CONSORTS BAZIN**

délib 2023\_09\_23

Leïla BAZIN ne participe pas au débat et quitte la salle.

Madame le Maire présente le bornage définitif de la parcelle à acquérir des consorts Bazin, parcelle sur laquelle est implanté le bassin d'orage du lotissement de la lande 2.



La surface définitive est de 1566m<sup>2</sup> au prix de 1.50€ le m<sup>2</sup> soit un total de 2349 euros.

Les frais d'acte notarié seront pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise le maire à signer les documents se rapportant au dossier.

PRESENTS : 10 VOTANTS :9 POUR :9 CONTRE : ABSTENTION :
--

#### **4-AVIS SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE VITRÉ COMMUNAUTÉ** délib 2023\_09\_24

Madame le Maire présente le dossier de PLH 2024-2029 qui a été arrêté lors du conseil communautaire du 6 juillet 2023 et qui doit recevoir l'avis des 46 communes de Vitré Communauté dans un délai de 2 mois.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le PLH est un outil de programmation et de définition d'une stratégie d'actions en matière d'habitat qui se décline à l'échelle des 46 communes de Vitré Communauté, pour la période 2024-2029. Il s'inscrit dans les obligations de la loi Climat et Résilience.

##### **Les 5 secteurs identifiés sont les suivants :**

- **Une ville centre** qui concentre l'ensemble des services et équipements, attirant ainsi une mixité de population (jeunes, personnes âgées, cadres, etc.). Le marché y est ainsi actif avec un parc dont l'occupation se renouvelle fortement ;
- **Une frange ouest** du territoire, soumise à l'influence de la métropole rennaise, avec un marché dynamique ;
- **Un secteur centre**, avec une dynamique activée par la proximité de la ville centre et des axes de transport ;
- Un groupe de communes qui constitue le **secteur intermédiaire** avec des territoires aux évolutions moins dynamiques, parfois contrastées et irrégulières ;
- **Le secteur nord-sud** qui concentre les communes les plus éloignées de la ville centre, qui présentent un risque de fragilisation et pouvant connaître des difficultés.

Le Conseil Municipal ,après en avoir délibéré, émet un avis favorable au dossier présenté.

PRESENTS : 11 VOTANTS :11 POUR : 11 CONTRE : ABSTENTION :
---

#### **5-MODIFICATION DE LA NUMEROTATION DE LA VOIE « IMPASSE DU FOUR A PAIN »**

délib 2023\_09\_25

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal lors de la réunion de juin 2022 a procédé à la numérotation de la voie desservant le projet du Mée.  
Madame le Maire signale que cette opération prévoyait l'entrée du lot 2 sur la route du verger,  
Le permis de construire a été déposé pour ce lot avec une entrée « impasse du four à pain » aussi il convient de modifier la numérotation des lots 3 et 4.



Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

PRESENTS : 11
VOTANTS : 11
POUR : 11
CONTRE :
ABSTENTION :

## **6-LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE PARTICIPATION DE LA COMMUNE**

délib 2023\_09\_26

Dans le cadre du programme de lutte collective contre le frelon asiatique, Vitré Communauté soutient financièrement les opérations de destruction des foyers chez les particuliers par une aide forfaitaire annuelle.

Ce soutien permet d'obtenir un reste à charge fixé en 2023 à 35 euros par intervention toutes catégories et hauteurs de nids confondus.

Jusqu'à présent, le coût d'intervention pour la destruction était partagé entre Vitré Communauté ( la moitié du coût), la commune et le particulier ( un quart du coût chacun).

La prestation est assurée par le FGDON35 qui intervient sur appel de la mairie.

A partir de 2023, ce reste à charge de 35 euros sera réparti comme suit :

17,50 € à la charge de la commune soit la moitié du reste à charge.

17.50 € à la charge du particulier soit la moitié du reste à charge.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

### **Récapitulatif des interventions :**

<b>2020</b>	<b>1 nid</b>	<b>96€</b>
<b>2021</b>	<b>1 nid</b>	<b>75 €</b>

<b>2022</b>	<b>6 nids</b>	<b>415€</b>
<b>2023</b>	<b>3 nids</b>	

PRESENTS : 11 VOTANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : ABSTENTION :
--

## **7-MODIFICATION DU CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE**

délib 2023\_09\_27

Madame le Maire propose de modifier le contrat de location de la salle pour tenir compte des modalités de paiement de la salle mises en place depuis 2021 et la disparition de la régie de recettes :

### 4) **Conditions de paiement**

Des arrhes à hauteur de 30 % du montant total de la location soit.....€ seront encaissés à la réservation **à réception de l'avis de somme à payer adressé par le Trésor Public de Vitré** et non restitués en cas d'annulation.

Le reste dû à savoir ..... € sera réglé **à réception de l'avis de somme à payer adressé par le Trésor Public de Vitré.**

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

PRESENTS : 11 VOTANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : ABSTENTION :
--

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **PRESENTATION DE LA 2EME ESQUISSE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DU VERGER**

Des modifications ont été apportées sur le parking du terrain de sports ainsi que la place du commerce.

Le premier chiffrage s'élève à 462 000 euros.

Des devis ont été demandés pour le contrôle HAP et amiante ainsi que pour le contrôle de la structure de chaussée.

Amiante et Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques :

5 bureaux d'études consultés, 3 réponses

prestataire	Montant ht	Nombre de prélèvement
DEKRA	3520 €	12
LABO CBTP	2632 €	15
SOCOTEC	935 €	3

## Structure de la chaussée et amiante / HAP

5 bureaux d'études consultés, 2 réponses , 1 proposition

prestataire	Montant ht
DEKRA	Ne fait pas
LABO CBTP	5568 €

La proposition du laboratoire CBTP de Noyal sur Vilaine est retenue pour 5568 € ht soit 6 681.60 euros TTC.

Un passage caméra sera à faire dans le réseau d'eaux usées et réseau d'eaux pluviales, Vitré Communauté fera la demande de devis, la dépense restant à la charge de la commune.

## **TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DU MENHIR**

2 devis ont été demandés pour la remise en état du chemin du menhir-670 m<sup>2</sup> :

Le cout en tri-couche : 7348 € ht soit 9 535.80 € ttc

Le cout en tri-couche enrobé: 19 705 € ht soit 23 646.00 € ttc

La solution du tri-couche est retenue, les travaux seront réalisés par l'entreprise BEAUMONT TP et faits à l'automne.

## **SÉCURISATION DU PONT DU BOIS PÉAN**

La demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local n' a pas été retenue.

## **RENOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BATIMENTS**

La demande de subvention au titre du Fonds Vert n' a pas été retenue.

Le fonds de concours de Vitré Communauté pour le maintien du dernier commerce sera de 6 055,54 euros pour les travaux envisagés hors logement.

Les travaux prioritaires sont le remplacement des velux, le bouchage de la cheminée et les menuiseries du rez-de-chaussée ; le reste sera budgétisé en 2024/2025.

## **PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT DU CIMETIERE**

Anthony BARDAINE a fait une proposition pour faciliter l'entretien du cimetière avec un engazonnement piétinable et des plantations d'arbustes et vivaces.

La séance est levée à 22h05.

Le Maire  
Danielle RESONET

Le secrétaire  
Serge BERGER